

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

- Un questionnaire d'entrée – voir annexe 1 -
- Une évaluation en voiture (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
- Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.
- **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF** pour obtenir un premier permis de conduire de la catégorie B ou A1-A2.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

- Une attestation sur l'honneur – voir annexe 2 - pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » :
Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
- Une évaluation en situation de conduite (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
- Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Annexe 1 : Questionnaire de positionnement

Afin de traiter au mieux votre demande, nous vous prions de bien compléter ce questionnaire. Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité.

Date de la demande	
Nom prénom	
Date de naissance *	
Adresse	
Téléphone portable	
Avez-vous déjà obtenu le permis de conduire ? Si oui ? Quelle catégorie ?	
Pour quelles raisons souhaitez-vous obtenir le permis de conduire (projet professionnel) ?	
Quelles sont vos disponibilités ?	
Formation(s) demandée(s)	
Type de financement souhaité	
Besoins de l'employeur (si impliqué dans le projet)	
Êtes-vous en situation de handicap ? Si oui, merci de remplir notre fiche d'analyse handicap	

ANNEXE 2 : Attestations sur l'honneur



Attestation sur l'honneur

pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (cocher le permis financé) :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C		
<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> C1		
<input type="checkbox"/> B96	<input type="checkbox"/> C1E	<input type="checkbox"/> D1E	<input type="checkbox"/> BE	<input type="checkbox"/> CE
<input type="checkbox"/> B78			<input type="checkbox"/> DE	

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :

1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou troisroues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel. *Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :*

Quel est le projet ?

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (préciser) :



Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? :

- J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.
- Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité. Préciser laquelle ou lesquelles :

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

- OUI
- NON

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand :

Je soussigné M/ Mme domicilié(e) à

- Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée cidessus et que mes déclarations sont sincères.

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

ALe.....

Signature du titulaire :

Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.